



ADHÉSION / RENOUELEMENT 2025

NOM :		PRÉNOM :	
ADRESSE :			
VILLE :		CODE POSTAL :	
COURRIEL :			
TÉLÉPHONE RÉSIDENCE :		TÉLÉPHONE CELLULAIRE :	
N° MEMBRE CCC :		N° MEMBRE NAVHDA :	
N° PERMIS DE CHASSE aux petits gibiers du Tireur-Membre : 2025 - _____			
Nbre CHIENS :	RACE(s) :		
COÛT D'ADHÉSION :			135 \$
L'adhésion couvre l'assurance pour une seule personne (nom figurant sur le formulaire). Il faut donc ajouter un montant de 25\$ par ASSURANCE additionnelle (voir explication en annexe).			____ Assurances supplémentaires x 25 \$: _____ \$
. Nom assuré additionnel : _____			
. Adresse Courriel : _____			TOTAL : _____ \$
. N° Permis de chasse aux petits gibiers : 2025 - _____			

Veuillez compléter votre formulaire d'inscription **électroniquement** et effectuer votre paiement en ligne sur notre site web à l'ordre du **Club Le Polyvalent** et faire parvenir le tout au secrétariat du club :

CLUB LE POLYVALENT
a/s Bernard Paquet
102, rue de Galway, Shannon, QC
G3S 1K1

info@lepolyvalent.ca

- Joindre si possible une copie de l'enregistrement.
- Fournir une preuve de vaccination (Rage et Bordetella).
- Votre adhésion est familiale (sauf pour l'assurance, voir conditions ci-dessous).
- Cotisation et inscription reçues obligatoirement avant le début de la saison d'entraînement.

Mise à jour : Mars 2025 /BP

www.lepolyvalent.ca

Suivez-nous sur Facebook 



Modifications aux conditions et assurances requises pour les membres

Comme vous le savez tous, depuis de nombreuses années le club se doit d'avoir des assurances adéquates pour tous ses membres dû aux activités que nous tenons. L'association canadienne pour les armes à feu (NFA) est l'organisme qui fournit l'assurance à tous les clubs et particuliers qui pratiquent des activités de tir et/ou de chasse nécessitant certains coûts.

Il faut bien comprendre qu'une adhésion de membre au Club Le Polyvalent est familiale pour l'accès au terrain. Cependant, l'adhésion au coût de 135\$ n'inclut **qu'une seule et unique assurance pour un membre (celui dont le nom se trouve sur le formulaire)**. Antérieurement, une assurance additionnelle était seulement requise pour les tireurs additionnels autorisés. Cependant, nous effectuons un changement à cette politique depuis l'année 2021.

À la suite de renseignements à propos de la couverture d'assurance de l'association canadienne pour les armes à feu et à des nouvelles exigences de NAVHDA afin de maintenir le chapitre de l'Est du Québec au club Le Polyvalent, **TOUS les membres/personnes qu'ils soient manieurs, tireurs, entraîneurs ou accompagnateurs en situation de chasse (au champs) doivent être couvert par l'assurance NFA au coût de 25\$ par assurance supplémentaire.** C'est pourquoi vous devez maintenant inclure pour l'assurance additionnelle, toute personne qui sera sur une base régulière manieur, tireur et/ou accompagnateur lors d'entraînement au champ. Toutefois, l'assurance du club Le Polyvalent permet jusqu'à trois visites dans toute la saison pour une personne sans qu'elle ait besoin d'être assuré.

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette nouvelle modification qui est en vigueur depuis la saison 2021.